Grâce à l'abolition des droits de douane préconisée par l'Accord de libreéchange, les producteurs de bétail des Prairies écouleront plus facilement leurs produits sur le marché des États-Unis. Il en ira de même pour les producteurs de céréales, d'oléagineux et de pommes de terre.

L'exemption de la loi américaine sur les importations de viande dont ils bénéficieront facilitera et rendra plus sûr l'accès des producteurs de boeuf des Prairies au marché des États-Unis.

Grâce au mécanisme de règlement des différends prévu par l'Accord, les agriculteurs et les industriels du secteur de la transformation alimentaire seront traités de façon plus équitable lorsqu'ils seront l'objet de mesures commerciales décrétées par les États-Unis.

L'Accord de libre-échange favorise la création de réserves énergétiques grâce à l'application de prix compétitifs, à l'assouplissement des marchés et au développement d'une industrie énergétique forte et enthousiasme. Pour les industriels albertains du secteur gazo-pétrolier, cela signifie une plus grande sécurité d'exportation vers les États-Unis. Pour les Saskatchewanais, l'Accord signifie l'élimination des menaces protectionnistes auxquelles étaient en butte les quelque 300 millions de dollars de ses exportations d'uranium à destination des États-Unis. Les Manitobains y puiseront quant à eux la sécurité de leurs exportations d'électricité dans les États du Mid-West.

Les provinces des Prairies bénéficieront également du fait que l'Accord assouplit les règles qui restreignaient le commerce de produits énergétiques entre le Canada et les États-Unis. Ainsi, ces derniers ne pourront plus dorénavant imposer de restrictions quantitatives ou une taxe énergétique spéciale.

Les provinces des Prairies seront capables de transformer sur place une plus grande quantité de matières premières parce qu'il sera devenu plus économique pour eux de le faire. Par conséquent, on assistera à la création d'emplois dans les secteurs forestier, métallurgique et chimique. Étant donné que 75 pour cent des exportations de l'industrie pétrochimique albertaine sont destinées aux États-Unis, l'élimination des droits de douane créera des emplois au fur et à mesure que cette industrie verra sa compétitivité augmenter sur le marché étasunien.

Les fabricants de vêtements établis au Manitoba bénéficieront eux aussi d'un accès élargi au marché des États-Unis, qui absorbe déjà 81 pour cent de leur production.

Le secteur des services est le secteur économique qui connaît la plus forte croissance tant au Canada qu'aux États-Unis et sa proportion par rapport à l'ensemble des échanges ne cesse d'augmenter. Les provinces des Prairies occupent une position forte dans le domaine du pétrole, du génie chimique et minier, de la technologie des ressources, de la gestion-conseil, de la comptabilité, des services informatiques, de l'assurance et des services bancaires. L'accord concernant les services garantit à ce secteur le haut niveau d'accès au marché étasunien dont il jouit à l'heure actuelle.

ONTARIO

Les exportations sont le nerf de l'économie de l'Ontario. En effet, celle-ci a exporté en 1986 plus de 30 pour cent des biens produits dans la province. Ces exportations représentaient quelques 56,2 milliards de dollars, soit plus de 6 000 \$ par habitant.